



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 26 mai 2014 à 19h à Came

Etaient présents :

Messieurs Bordes Alexandre, Dachary Jérôme, Diribarne Jean Paul, Diribarne Lionel, Mailharrancin Jean-Claude, Larrodé Pascal, Laporte Jean-François, Dallemane Michel, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Bussiron Yves, Aimé Thierry, Pecastaings Philippe, Pons Yves, Saibi Morad.

Mesdames, Béhotéguy Maïder, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Excusé(e)s : Dulin Geneviève, Lamote Jean Baptiste, Cohéré Lucien, Pouyanné Raymond.

Pouvoirs : Dulin Geneviève à Diribarne Jean-Paul, Pouyanné Raymond à Bussiron Yves

Assistaient également :

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

1. **ZAC de Came** : état d'avancement du projet en présence de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) et du Bureau d'études SCE.

2. Attribution des **subventions aux associations**

3. **Office de Tourisme :**

*Délégation de Mme la Présidente pour la Présidence de l'Office de Tourisme,

*Constitution du collège des représentants des professions et associations intéressés par le tourisme pour le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme,

*Vente d'encarts publicitaires dans les outils de communication de l'Office de tourisme et du Pays d'Accueil Touristique.

4. Constitution de la **Commission d'Appel d'offres**, de **Commissions de travail** et de la **CIID**

5. Questions Diverses

Préalables – Ouverture de la séance

Mme la Présidente accueille le Conseil Communautaire à Came.

Sabine Dachary est désignée secrétaire de séance.

1. ZAC de Came : état d'avancement du projet en présence de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) et du Bureau d'études SCE.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux 2 bureaux d'étude CACG et SCE.

Présentation du projet d'aménagement de la ZAC par Olivier Brèches de la CACG

M. Brèches déroule un powerpoint qui se trouve joint au compte-rendu.

Il rappelle que l'outil ZAC a été retenu pour sa souplesse notamment dans le découpage des lots en fonction des sollicitations et des besoins d'entreprises.

La première phase concerne 13 ha (acquis 4€ le m²). Le prix de cession est envisagé en moyenne entre 20 € et 25 € le m² alors que les frais d'aménagement s'élèvent à 45€ / m². Le prix du m² est défini en fonction des prix actuels du marché, de la localisation et de la destination de la zone d'activités. Le coût total de l'aménagement de la ZAC est estimé à 4 428 000 €, hors rémunération de l'aménageur.

M. Bussiron soulève le problème du fléchage de la ZA dans le SCOT qui a exclu une utilisation commerciale. Pour Mme Béhotéguy, il ne s'agit pas d'un réel problème car la zone est en capacité d'accueillir des surfaces commerciales jusqu'à 500m².

M. Brèches rappelle la procédure juridique à suivre :

- juillet 2014 : approbation du dossier de création de la ZAC,
- entre juillet et octobre 2014 : lancement de la consultation en vue du choix d'un aménageur, préparation du dossier préalable à la DUP pour l'échange de terrains avec l'armée,
- octobre 2014 : création de la ZAC
- 2015 : Arrêté préfectoral de DUP, préparation du Dossier de Réalisation de la ZAC par l'aménageur désigné / enquête publique pour le dossier Loi sur l'eau.

Mme Berlan s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réflexions sur la destination de la ZA. Elle s'interroge sur le fléchage de lots pour les artisans locaux. Elle souligne le besoin de mixité de cette zone et le besoin d'en faire un pôle d'excellence économique. M. Brèches précise que, vu l'emplacement et la configuration des terrains, la destination principale est l'agroalimentaire. Les petits terrains sont nécessaires pour l'accueil d'entreprises locales. En revanche, il rappelle que le découpage proposé n'est qu'un schéma et que les lots sont adaptables aux besoins.

M. Duhalde s'interroge sur l'opportunité d'implantation de l'entreprise de méthanisation Fonroche. M. Lionel Diribarne et le bureau d'études SCE interviennent sur la nécessité de procéder en circuits-courts pour le traitement des déchets. Les nouveaux procédés permettent de neutraliser les odeurs et la pollution.

M. Aimé demande si des simulations financières des retombées économiques de la ZA ont été réalisées. Mr Bordes indique que ces simulations sont prévues en lien avec les services fiscaux de la Direction départementale des Finances Publiques.

Mme Houet demande si l'aménageur a des objectifs de moyens et / ou de résultats. La CACG qui est aménageur indique que les aménageurs ont des objectifs de moyens seulement. Une convention stricte précise les charges et cessions sur un planning bien défini.

Présentation par SCE, bureau d'études sur la faisabilité en matière d'assainissement.

Le rejet vers les Gaves réunis a été la solution retenue par la Communauté de Communes en partenariat avec la CC du Pays d'Orthe et l'entreprise Labeyrie pour des raisons de débit et d'étiage du cours d'eau par rapport à la Bidouze, mais aussi pour des économies de réalisation.

SCE a réalisé des questionnaires auprès des entreprises, seul manque celui de PBA qui arrivera prochainement.

3 scénarii ont été étudiés :

Scénario 1 : récolter les eaux usées prétraitées de toutes les entreprises déjà présentes et les envoyer vers un poste de refoulement situé derrière Labeyrie. Puis envoi depuis ce poste de refoulement vers une unique station d'épuration. Ce scénario permettra d'assurer d'avoir un effluent « urbain » facile à traiter. De plus, Labeyrie pourra augmenter si nécessaire sa production du fait d'une sollicitation moins importante de sa station d'épuration, les effluents ne nécessitant qu'un prétraitement. Enfin, il est facile d'aménager un réseau « modulable » avec ce scénario avec l'arrivée au fur et à mesure des entreprises. PBA a son propre réseau pour les eaux utilisées pour les matériaux mais ne possède rien pour les eaux domestiques.

Toutes les entreprises ont obligation de se raccorder à la nouvelle station d'épuration.

Scénario 2 : Récolter les eaux usées de toutes les entreprises sauf celles de Labeyrie qui possède sa station. Elle renverra ses eaux traitées avec celles de la nouvelle station d'épuration avec la création d'un poste de refoulement commun. Un seul réseau sera alors en place, avec le risque de ne pas identifier clairement des sources potentielles de pollution. Par contre, la nouvelle station d'épuration est sous-dimensionnée par rapport au scénario 1.

Scénario 3 : Les entreprises existantes sauf PBA et Labeyrie se raccordent au nouveau réseau d'assainissement. PBA et Labeyrie arrivent gravitairement par un réseau à la station d'épuration (une partie du réseau leur incombant). Cela permet de s'affranchir de l'investissement d'un poste de refoulement.

SCE précise qu'il est préférable pour la Communauté de Communes d'avoir des eaux pré traitées dans son réseau. Le traitement de ces eaux est « standard », et le fait d'avoir des eaux prétraitées évite des surdimensionnements de station d'épuration du fait de la connaissance du type d'effluent qui rentre dedans. Enfin, Il est possible de prévoir une station d'épuration modulable en réservant du terrain avec ce type d'effluent. SCE signale aussi l'importance de signatures de conventions avec les entreprises amenées à rejeter dans la station d'épuration (contrôles).

SCE présentera les différents scénarii lors du conseil communautaire du 30 juin, avec des coûts prévisionnels d'investissement.

Mme la Présidente explique au Conseil que différents rendez-vous sont pris en juin avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, Fonroche, Labeyrie, la Préfecture des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. Une restitution sera faite au conseil le 30 juin.

2. Attribution de subventions aux associations

Les critères actuels ont été travaillés par Stéphanie Rauzier et Pascal Larricart avec M. Pons, délégué aux associations, sur la base de ceux instaurés l'an passé. Puis, ils ont été présentés en bureau avec les propositions de subventions.

Mme la Présidente demande à ce qu'une commission travaille sur les futurs critères d'attribution bien avant le vote du budget 2015, ceci compte-tenu de l'augmentation croissante de sollicitations financières des associations. Ainsi les critères pourront être modifiés d'année en année, de façon à plafonner la demande par rapport au budget voté.

La subvention est pondérée par des critères relatifs à l'intérêt communautaire, au fonctionnement ou encore aux moyens déployés pour les associations sportives. La subvention est aussi plafonnée à 30% maximum du budget prévisionnel et réel pour le financement d'actions, et à 10% pour le financement du fonctionnement. Un acompte de 50% peut être sollicité en amont de la manifestation. Le solde sera versé sur factures acquittées, au prorata de la dépense réelle.

Financement d'une action		Budget prévisionnel	2014 (sollicité)	Proposé	% de la dépense prévisionnelle
Famille & Co	15 ateliers de théâtre de 2h avec les collégiens	1 440	500	430	30%
Ecole de Musique	Résidence d'artiste photographe avec l'ALSH et le collège	12 400	3 000	3 000	24%
Bidache Culture	Journée du patrimoine le 21 septembre avec l'OT	6 000	1 400	700	12%
Cantere Liricà	Spectacle lyrique à Sames avec animations auprès d'ALSH	17 637	500	500	3%
Mosaïque	Itinérance dans l'histoire : animation du 15 août avec l'OT	2 450	1 000	740	30%
Xarnegu Eguna	Programmation musicale sur 4 jours avec les associations locales, l'OT...	43 000	6 000	4 300	10%
UNSS Collège	Transport des enfants pour les sorties sportives	2 686	800	800	30%
Azika	Fête de la marionnette en octobre en partenariat avec des mairies et l'OT	16 590	2 000	1 200	7%
Financement du fonctionnement					
Athlétisme	Aide au fonctionnement	19 660	1 000	1 000	5%
Football	Aide au fonctionnement	15 400	700	700	5%
Rugby	Aide au fonctionnement	156 486	6 400	5 000 majorée à 6 000	3%
Basket	Aide au fonctionnement	25 090	5 000	2 500	10%
AIMA	Aide au fonctionnement	107 377	4 000	3 000	3%
Grain à moulin	Aide au fonctionnement	8 655	800	800	9%

D'autres demandes émanant d'ETB, Aduldarrakbideo et Hegalaldia ont été rejetées.

L'ensemble des demandes de subvention a été présenté lors de cette séance de Conseil.

Le budget global des subventions à attribuer est de 24 670 €.

A ceci s'ajoute 2 500 € pour la Mission locale, 7 300 € pour le Relais Assistantes Maternelles géré par Laguntza Etxerat et 30 000 € pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique.

Concernant la Mission Locale, Mme Berlan propose de travailler une convention partenariale de façon à avoir plus de précisions sur leurs résultats.

M. Bussiron intervient au sujet du rugby. Il trouve qu'il s'agit de l'association la moins avanta­gée notamment par rapport aux efforts qu'ils fournissent pour les entraînements des enfants.

M. Mailharrancin précise que l'association de rugby de Bardos a plusieurs fois demandé l'utilisation du mini-bus de la Communauté de Communes, mais qu'en raison de réservations réalisées pour l'année par certaines associations, ils ne peuvent en bénéficier.

Le Conseil Communautaire autorise le versement des subventions telles que arrê­tées dans le tableau ci-dessus et selon les règles proposées. Il majore celle du rugby à 6 000 € pour tenir compte du ramassage des enfants pour les entraînements.

Il convient aussi de revoir le règlement du mini-bus avec un quota d'utilisation et un partage des dates entre toutes les associations.

Lionel Diribarne ne participe au vote.

3. Office de Tourisme

***Délégation de Mme la Présidente pour la Présidence de l'Office de Tourisme**

Mme la Présidente indique qu'elle déléguera la présidence du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme à un élu membre de ce conseil. L'élection se fera lors du prochain conseil d'exploitation, en même temps que l'élection du vice-président.

Elle précise qu'elle restera membre du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme.

***Constitution du collège des représentants des professions et associations intéressés par le tourisme pour le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme**

Mme la Présidente rappelle les Statuts de l'Office de Tourisme.

Extrait des Statuts :

« Article 5

Le Conseil d'exploitation est réparti en 2 collèges :

- *8 représentants de la Communauté de Communes + 3 suppléants*
- *7 représentants les professions et activités intéressées par le tourisme et des associations locales dans le Pays de Bidache + 3 suppléants*

Article 6

Les représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire.

Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme et des associations locales sont proposés au Président de la Communauté de Communes par leur pair, à l'occasion d'une réunion réunissant l'ensemble des acteurs du tourisme de la communauté de communes. Ils sont ensuite nommés par les membres du Conseil communautaire. »

Pour le collège des élus, le Conseil communautaire du 14 avril dernier a nommé :

8 élus titulaires : Mme Maïder Béhotéguy, M. Alexandre Bordes, M. Jean-Baptiste Lamote, M. Pascal Larrodé, M. Thierry Aimé, M. Yves Pons, M. Lasserre Jean-François, M. Christian Duhalde ;

3 suppléants : M. Yves Bussiron, M. Michel Dallemane et Lionel Diribarne.

Pour le collège des associations et des professions et activités intéressées par le tourisme, suite à la réunion préparatoire du 29 avril dernier, les candidats sont les suivants :

- M. Jean-Pierre Loubet, président de l'association jacquaire d'Arancou
- M. Sylvain Herbille, hébergeur au lac de Sames
- M. Mathieu Bessouat, éleveur – transformateur avec visite de la ferme à Bergouey Viellenave
- M. Patrick Baylou, président de l'association Mosaïque à Bidache
- M. Lucien Soulier, gérant de la base de loisirs du Lac des Arroques à Guiche
- M. Eric Bur, président de l'association Bidache Culture à Bidache
- Mme Catherine Canderatz, hébergeur à Bidache
- M. Jean-Claude Saubot, hébergeur à Came
- M. Patrice Mendiburu, éleveur – transformateur avec vente à la ferme à Bardos
- Mme Laurie Rolando – association Xarnegu Eguna

Mme La Présidente propose au Conseil Communautaire de nommer les 7 titulaires et les 3 suppléants au Conseil d'exploitation.

Après débat, le Conseil Communautaire nomme :

Titulaires : Mme Catherine Canderatz, M. Jean-Pierre Loubet, M. Sylvain Herbille, M. Mathieu Bessouat, M. Patrick Baylou, M. Lucien Soulier, M. Eric Bur.

Suppléants : Mme Laurie Rolando, M. Patrice Mendiburu, M. Jean-Claude Saubot

***Vente d'encarts publicitaires dans les outils de communication de l'Office de tourisme et du Pays d'Accueil Touristique**

L'Office de tourisme du Pays de Bidache et le Pays d'Accueil Touristique Nive-Adour-Ursuya ont décidé de proposer des encarts publicitaires pour financer leurs publications ou affiches.

Mme la Présidente propose de fixer le principe et le tarif de la publicité.

Sur le principe, la publicité doit permettre de financer une partie ou la totalité de l'outil de communication. Celui-ci est multiple et il revient au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme ou au comité de pilotage du Pays d'accueil touristique de choisir le ou les outils appropriés.

Sur le prix, le tableau ci-dessous fixe les tarifs pour l'année 2014 et les suivantes.

Encarts	Office de tourisme	Pays d'accueil touristique
Flyers et Affiches : jusqu'à 8cm * 4cm	150 €	
Carte : jusqu'à 8cm * 7 cm		80 €

Mme la Présidente rappelle les dernières actions menées par l'Office de tourisme dont le partenariat avec le Pays d'Orthe et le Conseil Général des Landes. Les trois structures ont créé un passeport commun pour valoriser l'Abbaye d'Arthous, le Monastère de Sorde et le Château de Bidache. De même, à l'occasion de la foire aux dépliant du PAT, l'OT du Seignanx était présent avec un souhait de travailler davantage en partenariat avec l'OT du Pays de Bidache. Mme Béhotéguy indique aussi qu'un effort est réalisé par le PAT pour un travail plus étroit avec la CC d'Errobi et la Montagne basque.

Le Conseil Communautaire accepte le principe de publication d'encarts publicitaires et les tarifs ci-dessus présentés.

4. Constitution de la Commission d'Appel d'offres, de Commissions de travail et de la CIID

Commission d'Appel d'Offres

La délibération prise le 14 avril dernier n'est pas conforme réglementairement sur la constitution de la commission d'appel d'offres. Celle-ci doit être composée de 3 titulaires et 3 suppléants en plus de la Présidente.

Le Conseil communautaire désigne :

Titulaires : Y. Bussiron, S. Berlan, Y. Pons

Suppléants : M. Dallemane, A. Bordes, P. Larrodé

Constitution des Commissions de travail

Mme la Présidente propose de constituer des Commissions de travail, chacune sous la présidence d'un vice-président, en lien avec sa délégation.

Commission Finances et ZAC de Came

Vice-président délégué : A. Bordes

Le bureau de la Communauté de Communes suivra particulièrement la question de la ZAC de Came.

M. Bordes propose de réunir la Commission Finances une fois par trimestre pour faire un point budgétaire.

Commission Environnement-Déchets : tout ce qui est relatif aux déchets + SAGE, NATURA 2000, Bidouze

Vice-président délégué : Yves Bussiron

Membres : JP Diribarne, JF Lasserre, C. Duhalde, J. Dachary

Réflexions à mettre en place : ramassage des ordures ménagères, camion de ramassage, la modification du type de collecte (bacs individuels ?), le lavage des containers, le marché du tri sélectif, les missions de l'ambassadrice du tri, les baso berri, les travaux des déchetteries, question de la TEOM/REOM.

Commission Enfance : Pôle Enfance (Multi-accueil, ALSH, RAFAM, Education au sports)

Vice-président délégué : Pascal Larrodé

Membres : M. Houet, M. Béhotéguy, S. Berlan

Cette commission aura aussi l'attribution des places en crèche et constituera le conseil d'établissement de la crèche. Elle définira le projet de l'ALSH et elle travaillera sur les suites de l'étude Petite enfance avec le bureau.

Commission Bâtiments intercommunaux : salle multiservices, restauration scolaire, office de tourisme (en lien avec l'OT), siège de la Communauté de Communes, déchetteries (en lien avec la commission Environnement-déchets).

Vice-président délégué : Michel Dallemane

Membres : JF Lasserre, B. Montero, JC Malharrancin, M. Saïdi

Commission Appui aux entreprises et artisans du territoire :

Vice-présidente délégué : Simone Berlan

Membres : L. Diribarne, M. Houet

Aide aux entreprises, problématique des centres d'appui, place de la CCPB dans différents dispositifs pour les entreprises (chambres consulaires, Bultza...), Union commerciale, Emploi/formation notamment à travailler avec la ZA d'Hastingues, connaissance des entreprises et des commerçants.

Simone Berlan insiste sur le travail à faire concernant la diffusion des informations, communication autour de l'emploi, conventions de partenariat, structurer le champ de l'emploi et de la formation professionnelle dans la CC.

Mme la Présidente propose l'intervention de Pôle Emploi par l'intermédiaire de Christophe Martin afin de présenter un diagnostic sur la situation de l'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes.

Commission Patrimoine / Vie associative : Restauration des châteaux, entretien annuel, bail emphytéotique, aides aux associations locales dont Ecole de Musique, suivi du forum des associations, de la fête de la musique et du festival Xarnegu Eguna (en lien avec l'OT)

Vice-président délégué : Yves Pons

Membres : M ; Dallemane, T. Aimé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide les commissions de travail telles que constituées. Elles pourront être élargies à d'autres délégués communautaires souhaitant y participer.

Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Dans chaque communauté dotée d'une fiscalité propre unique ou mixte, il est institué une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

D'une manière générale, la Commission Communale des Impôts Directs assiste le Conseil dans les travaux concernant les évaluations foncières ainsi que dans ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Elle est composée de onze membres :

- **le président de la Communauté ou un vice-président délégué;**
- **dix commissaires (plus dix suppléants).**

Conditions à remplir par les commissaires (art. 1650 du Code Général des Impôts)

- être de nationalité française (ou ressortissant d'un état membre de l'U.E),
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits au rôle d'une des impositions directes locales de la Communauté ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

N.B. : un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de la Communauté

Désignation des commissaires :

La nomination des commissaires titulaires et suppléants est faite par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil communautaire sur proposition des communes membres.

Ainsi, il revient au conseil communautaire de délibérer pour proposer une liste comportant : 20 titulaires et 20 suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Peuvent participer à la commission intercommunale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les limites suivantes:

- un agent pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 10 000 habitants;

- trois agents au plus pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants;
- cinq agents au plus pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est supérieure à 150 000 habitants.»

NB : les membres de la commission délibèrent en commun à la majorité des suffrages. Ils ne peuvent prendre aucune décision s'ils ne sont au nombre de neuf au moins présents. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

Mme la Présidente propose que :

Les communes de Bardos, Bidache, Guiche, Sames et Came proposent 6 commissaires chacun (3 titulaires et 3 suppléants), soit 30 au total.

Les communes d'Arancou (2 titulaires et 2 suppléants) et Bergouey(3 titulaires et 3 suppléants) proposent 10 commissaires.

Chaque commune devra transmettre les noms des membres de la CIID dans les plus brefs délais à la Communauté de Communes.

5. Questions Diverses

Mme la Présidente propose de passer en délibération deux points concernant les châteaux de Bidache et de Guiche.

5.1 Château de Bidache : consultation relative aux travaux d'accessibilité et de sécurisation

Afin de tenir compte de la non-participation financière du Conseil Régional et du taux de 40% du Conseil Général, le plan de financement de la délibération du 3 mars 2014 est revu.

Suite à la rencontre avec M. Rieu, Conservateur des Monuments Historiques de la DRAC le 8 janvier dernier, en présence de M. Bussiron, M. Dallemane et M. Lamote, il a été convenu de modifier la première proposition de M. Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, à savoir : minéraliser la cour d'honneur et retravailler le cheminement vers le donjon. Par conséquent, M. Thouin a revu le devis initial.

L'estimation sommaire s'élève toujours à 111 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre, cependant la création de sanitaires a été supprimée, mais prend en compte les préconisations de la DRAC et concerne 3 points :

- L'installation du chantier,
- L'aménagement PMR des accès,
- La porte d'entrée du château.

Lors de la délibération prise le 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire a arrêté l'enveloppe budgétaire à 103 000 € HT.

Par ailleurs, d'autres travaux, hors devis de M. Thouin, doivent être pris en compte : le réseau électrique, l'exposition au donjon en mesure compensatoire pour les personnes handicapées et l'achat de toilettes sèches.

Le coût global s'élèverait donc à 111 000 € HT + 22 000 € HT (estimés), soit 133 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (abstention de Mme Berlan) :

- ACCEPTE l'estimation financière présentée par M. Thouin pour un budget de 111 000 € HT. Ils décident aussi de maintenir les autres actions estimées à 22 000 € (réseau électrique, exposition, achat de toilettes sèches) ;

- DECIDE d'échelonner les dépenses sur les exercices budgétaires 2014 et 2015 afin de ne pas dépasser un budget de 103 000 € HT en 2014 ;
- DECIDE qu'en 2014, priorité sera donnée à la porte d'entrée du château, à l'aménagement des cours (sans les passerelles), à l'électricité et à l'exposition au donjon. En 2015, la création de passerelles et l'achat de sanitaires seront engagés ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien ce dossier ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC et du Conseil général sur le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
Installation du chantier	3 500 €	DRAC 40% (à confirmer)	53 200 €
Aménagement PMR des accès	76 500 €	Conseil général 40%	
Porte d'entrée du château	15 000 €		53 200 €
Honoraires	9 500 €		
Hausses et aléas	6 500 €		
		Autofinancement 20%	26 200 €
Electricité	15 000 €		
Exposition (Compensation PMR)	2000 €		
Toilettes sèches	5000 €		
TOTAL	133 000 €	TOTAL	133 000 €

5.2 Château de Guiche – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) et consultation des entreprises

Mme la Présidente informe que l'architecte en chef des monuments historiques, M. Thouin, a remis l'APD pour les travaux de Guiche. Sa proposition tient compte des échanges avec les élus suite à sa présentation de l'APS le 21 novembre dernier, notamment sur le choix de lancer la consultation des entreprises pour la tranche ferme (mur nord) et la tranche conditionnelle (mur est).

- Tranche ferme – mur nord : 355 052, 50 € HT
- Tranche conditionnelle1 – mur est : 160 601, 50 € HT

Soit un programme d'un montant total de 515 654 € HT, suivi archéologique, honoraires, hausses et aléas compris.

La tranche conditionnelle 2 (accès tour-porte) sera étudiée dans un second temps.

La consultation des entreprises se répartira en 2 lots :

- Maçonnerie / taille de pierre
- Menuiserie

Un coordonnateur sécurité sera choisit pour suivre les travaux.

Le Conseil Communautaire valide à la majorité (abstention de Mme Berlan) l'Avant-Projet Définitif et le montant prévisionnel des travaux.

Il autorise la consultation des entreprises et du coordonnateur SPS sous réserve d'obtention de l'ensemble des subventions sollicitées, soit :

- Etat : 40% (acquis)
- Conseil Général : 30 % (convention à signature - en cours d'acquisition)

- Conseil Régional : 25 % (pas de réponse)

Rythmes scolaires

Mme la Présidente indique au Conseil que lors du dernier Bureau la question s'est posée de revenir sur l'emploi du temps validé par le DASEN suite au dernier décret paru début mai et permettant la mise en place de TAP sur 1 ½ journée.

Mr Tauziet, Inspecteur en charge du suivi de l'application de la réforme des rythmes scolaires a indiqué que ce décret était plutôt réservé à de grosses communes qui à ce jour ne sont toujours pas rentrées dans la réflexion. Il incite fortement les collectivités dont l'emploi du temps a été validé à poursuivre dans cette voie.

Mme la Présidente propose donc que la Communauté de Communes reste porteur du PEDT, afin de poursuivre le travail en cours : rencontres avec les communes, recrutement de référents par commune et d'animateurs, élaboration d'un questionnaire pour définir précisément les effectifs en TAP à compter de septembre 2014, élaboration des règlements de fonctionnement, problème du transport écoles/ALSH le mercredi.....

Le Prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 30 juin 2014 à 19H00 à Bardos.

La séance est levée à 23h00.